

DU MARDI 19 DECEMBRE 2017

COMPTE-RENDU SOMMAIRE

Présidence de M. Jean-Michel LALÈRE, Maire

A 18 heures 30, le Conseil municipal s'est réuni, salle d'honneur de la Mairie, à la suite de la convocation adressée par Monsieur le Maire, le 13 décembre 2017.

Présents

M. HOCBON Ludovic, M. BOIGEOL Hervé, Mme GARREAU Myriam, M. VERDON Sébastien, Mme PLAIRE Claudine, M. MIGNET Philippe, Mme LÉGERON Ghislaine, M. PETORIN, Adjoints au Maire et Mme BONNET Martine, Adjointe spéciale;

M. BERDOLL Charles, M. BIRÉ Michel, Mme BAUDRY Monique, Mme MÉMETEAU Arielle, M. BOUILLAUD Stéphane, Mme BEZIAT Delphine (arrivée au cours du point 2), Mme TRUDEAU Christelle, M. DOMBAL Adrien (arrivé au cours du point 7), M. FILLONNEAU Gino, M. NODET Michel, M. MACORPS Jean-Paul, M. FOURAGE Hugues (s'est absenté au cours du point 13, est revenu avant le vote du point 14), Mme ROUSSILLON Christelle, M. MÉTAY Pierre-André, M. GENG Hubert, et Mme Dominique CHARTIER, Conseillers municipaux;

Pouvoirs

Mme GAILLARD Leslie a donné pouvoir à M. HOCBON Ludovic, Mme PLAIRE Claudine a donné pouvoir à Mme GARREAU Myriam, M. GARON Bernard, a donné pouvoir à M. le Maire, M. DROUIN Thierry, a donné pouvoir à M. BIRÉ Michel, Mme BOUTIN Marie-Kristine, a donné pouvoir à Mme LÉGERON Ghislaine, Mme WILLEMOT Isabelle, a donné pouvoir à M.MÉTAY Pierre-André;

Absents

Mme MORETTON Annette, Mme VINCENT Denise, Conseillères municipales;

Secrétaire

Mme BAUDRY Monique, Conseillère municipale.

Les Conseillers présents formant la majorité des membres en exercice, lesquels sont au nombre de 33, il a été procédé immédiatement à l'ouverture de la séance.

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré :

- PREND ACTE des décisions prises par le Maire par délégation du Conseil municipal.

Concernant la convention de groupement de commandes pour l'achat de prestations de communication auprès de la société Amaury Sport Organisations pour l'organisation du Tour de France 2018 :

- **DECIDE** de l'adhésion de la Ville de Fontenay-le-Comte au groupement de commandes pour l'achat de prestations de communication auprès de la société Amaury Sport Organisation; -APPROUVE la convention de groupement de commandes pour l'achat de prestations de communication auprès de la société Amaury Sport Organisation; -APPROUVE la répartition financière du marché d'un montant de 2 000 000 € dont 150 000 € à la charge de la Ville de Fontenay-le-Comte; -AUTORISE M. le Maire à signer la convention de groupement de commandes pour l'achat de prestations de communication auprès de la société Amaury Sport Organisation à intervenir entre Le Conseil départemental de la Vendée, les communes de La Roche sur Yon, Noirmoutier en l'Ile et Mouilleron St Germain et Fontenay-le-Comte.

Concernant la convention de maîtrise foncière entre l'Etablissement Public foncier de la Vendée et la Ville de Fontenay-le-Comte et la validation du dossier d'enquête préalable à la déclaration d'utilité publique de l'Ilôt Lussaud :

VALIDE les modifications apportées au contenu du dossier d'enquête préalable à la D.U.P. tel que transmis par l'Etablissement public foncier de la Vendée; -VALIDE le dossier d'enquête parcellaire tel que transmis par l'Etablissement public foncier de la Vendée; -AUTORISE l'Etablissement public foncier de la Vendée à transmette ces pièces à Monsieur le Préfet afin qu'il prescrive les enquêtes publiques nécessaires à la procédure d'expropriation; -AUTORISE l'Etablissement public foncier de la Vendée à poursuivre la procédure d'expropriation en vue d'obtenir la maîtrise foncière totale de l'« Ilot Lussaud » ;- CHARGE Monsieur le Maire à signer tous documents nécessaires à l'exécution de cette présente délibération.

Concernant l'extension du réseau d'eau potable pour le déplacement d'un compter d'eau et la réalisation d'un branchement particulier pour les parcelles cadastrées section CD n° 6-7-9 102 rue de St Médard :

- APPROUVE les travaux de création d'une extension du réseau d'eau potable pour le déplacement du compteur et la réalisation d'un branchement particulier pour les parcelles cadastrée section CD n° 6-7-9 du 102 rue de la Villa gallo-romaine, église et ancien presbytère de l'église de Saint-Médard-des-Prés, à intervenir avec Vendée eau, d'un montant de 6 254,52 €, dont 3 127,26 € seront à la charge de la Ville ; -APPROUVE le remboursement à la Ville de Fontenay-le-Comte par M. et Mme Dominique BOURCIER du montant total de la part Ville du branchement et de la pose du compteur, correspondant à la somme évaluée à 338,65 € TTC (50% du montant total des travaux) à réception de la facture par la Ville et validation du service fait ; -AUTORISE Monsieur le Maire à signer la convention à intervenir avec Vendée Eau.

Concernant la fin d'un lise à disposition et la cession à la Communauté de communes de parcelles situées dans la ZAE de St Médard-des-Près, rue des Lampes :

- APPROUVE la fin de la mise à disposition de la Communauté de communes Pays de Fontenay-Vendée de la parcelle située rue des Lampes à Fontenay-le-Comte, à extraire du domaine communal le long de la parcelle cadastrée section ZT n° 720, et constitutive d'un délaissé de voirie non utilisé dans le cadre du projet d'aménagement d'une piste cyclable, d'environ 45 m² (document d'arpentage en cours) ; -APPROUVE la cession au prix de 16,26 € le m², à la Communauté de communes Pays de Fontenay-Vendée de la parcelle située rue des Lampes à Fontenay-le-Comte, à extraire du domaine communal le long de la parcelle cadastrée section ZT n° 720, et constitutive d'un délaissé de voirie non utilisé dans le cadre du projet d'aménagement d'une piste cyclable, d'environ 45 m²; -AUTORISE Monsieur le Maire à signer l'acte notarié à intervenir, étant précisé que les frais notariés seront à la charge de la Communauté de communes Pays de Fontenay-Vendée.

Concernant la cession de véhicules et de matériels informatiques à la Communauté de Communes Pays de Fontenay-Vendée dans le cadre de la mutualisation des services :

- ACCEPTE la cession des trois véhicules à la Communauté de Communes Pays de Fontenay-Vendée pour la somme totale de 21 377,86 € suivant le détail ci-après :

 Citroën Saxo 9792 XP 85
 1 000,00 euros

 Renault Kangoo DB-744-RX
 10 188,93 euros

 Renault Kangoo DB-177-RZ
 10 188,93 euros

-REFACTURE à la Communauté de Communes Pays de Fontenay-Vendée le coût des contrats relatifs à l'entretien par DIAC Location des batteries électriques des deux Renault Kangoo électriques au regard de la durée de mutualisation de chaque service bénéficiaire soit pour 2016 et 2017 un total de 2 628 € TTC et de DE TRANSFERER les dits contrats à la Communauté de Communes Pays de Fontenay-Vendée ; -DECIDE de ne pas facturer à la Communauté de Communes Pays de Fontenay-Vendée le coût du rechargement des véhicules sur la borne appartenant à la Ville pour les deux Renault Kangoo électriques ; -ACCEPTE la cession à la Communauté de Communes Pays de Fontenay-Vendée de matériel informatique ainsi que le remboursement de frais de fonctionnement conformément à la liste jointe en annexe ; -AUTORISE Monsieur le Maire à signer tous les documents relatifs aux formalités nécessaires à ces cessions.

Concernant des servitudes de passage et d'implantations avec Vendée Numérique dans le cadre du déploiement de la fibre optique :

- AUTORISE Vendée numérique à implanter à ses frais des réseaux (câbles, boitiers et armoires) donnant lieu à des servitudes de passage en façade ou sur des propriétés communales suivantes :
- En façade du 20 et 20 bis rue de la République (Bar de la Rép) à côté des lignes téléphoniques existantes ;
 - Dans la cour de la Maison de l'enfance aux 5 et 7 rue Pierre-Brissot (parcelles cadastrées section BE n°242-243 ;
 - Sur la parcelle communale cadastrée section BS n° 75 sise rue du Riveau / Allée de la Croix de Pierre, en retrait de la voirie.
 - -AUTORISE Monsieur le Maire à signer les conventions à intervenir avec Vendée numérique.

Concernant l'avis du Conseil municipal sur les dérogations exceptionnelles au travail dominical pour l'année civile 2018 :

- **EMET UN AVIS** sur le calendrier des ouvertures dominicales des commerces pour 2018, à savoir :
 - Branche alimentaire: 14 janvier, 1^{er} juillet, 16, 23 et 30 décembre.
 - Branche non alimentaire: 14 janvier, 1er juillet, 16, 23 et 30 décembre
 - Branche automobile : 21 janvier 18 mars 17 juin 16 septembre 14 octobre.

Concernant le rapport annuel de la commission communale pour l'accessibilité pour l'année 2017 :

- PREND ACTE de la présentation du rapport annuel 2017 de la Commission Communale pour l'Accessibilité; -RAPPELLE que le rapport sera transmis :
 - Au Représentant de l'Etat dans le Département ;
 - Au Président du Conseil Départemental;
 - Au Conseil départemental de la citoyenneté et de l'autonomie.

Concernant la création d'un poste permanent pour le recrutement d'un chargé de mission sur un emploi de catégorie A :

- CREE un emploi permanent d'ingénieur pour assurer les missions de chargé de mission eau et assainissement ; -AUTORISE M. le Maire à recruter un agent non titulaire de droit public à temps complet pour la période concernée et à signer le contrat de travail à intervenir, avec une rémunération calculée par référence à un indice brut de l'échelle indiciaire du grade d'ingénieur, avec primes et indemnités.

Concernant le tableau des effectifs :

- APPROUVE le tableau des effectifs pour l'année 2018 annexé à la délibération.

Concernant l'institution de la taxe forfaitaire sur la cession à titre onéreux de terrains devenus constructibles :

DECIDE l'institution sur le territoire de la commune de la taxe forfaitaire sur la cession à titre onéreux de terrains nus devenus constructibles; -APPLIQUE la présente délibération aux cessions réalisées à compter du 1^{er} jour du 3^{ème} mois qui suit la date à laquelle elle est intervenue. Elle sera notifiée aux services fiscaux au plus tard le 1^{er} jour du 2^{ème} mois suivant cette même date.

Concernant la redevance pour occupation du domaine public routier due par les opérateurs de télécommunications:

- FIXE le montant de la redevance pour occupation du domaine public par les opérateurs de télécommunications conformément aux dispositions du décret du 27 décembre 2005 par application au linéaire 2017; -DEFINIT que le montant sera désormais revalorisé automatiquement chaque année par application du linéaire arrêté à la période visée et de la revalorisation annuelle qui doit s'effectuer au 1^{er} janvier de chaque année; -CHARGE de l'exécution de la présente décision Monsieur le Maire et Madame la Trésorière, chacun en ce qui le concerne.

Concernant la demande de subvention pour les actions prévues dans le cadre de la convention Ville d'Art et d'histoire :

- APPROUVE le programme d'actions 2018 lié à la convention Ville d'art et d'histoire et le plan de financement ci-après :

plan de illiancement el apres.				
DEPENSES		RECETTES		
Service éducatif	6 000 €	Etat (DRAC):	13 500 €	
Action de sensibilisation	13 000 €	Ville :	13 500 €	
Communication	8 000 €			
TOTAL:	27 000 €	TOTAL:	27 000 €	

-SOLLICITE la subvention afférente auprès de la direction régionale des affaires culturelles (DRAC).

Concernant la demande de subvention pour la restauration des charpentes et couvertures de l'Eglise St Jean-Baptiste :

- APPROUVE la première phase de travaux d'urgence (restauration des couvertures et charpentes) de l'église Saint-Jean Baptiste d'un montant de 368 524,43 € H.T. (honoraires compris) ainsi que sa deuxième phase estimée à 247 900 € H.T soit un montant prévisionnel de 616 424,43 € HT; -SOLLICITE les subventions relatives à ces travaux d'urgence conformément au plan de financement prévisionnel suivant:

Aide de l'Etat (DETR ou FSIL)

Aide de l'Etat (DRAC) (40% du montant HT de la première phase)

Aide de l'Etat (DRAC) (15% sur le montant HT de la deuxième phase)

Aide du Conseil départemental de la Vendée (10% du montant HT plafonné à 300 000 €)

Aide du Conseil régional des Pays de la Loire (20% du montant HT)

Autofinancement

123 284,89 €

TOTAL HT

100 000,00 €

147 409,77 €

92 444,88 €

30 000,00 €

123 284,89 €

123 284,89 €

-AUTORISE Monsieur le Maire à signer tous les documents afférents à ce dossier.

Concernant la demande de subventions pour l'aménagement d'un nouveau Centre Technique Municipal :

- APPROUVE l'aménagement d'un nouveau Centre technique municipal estimé à 1 000 000 € H.T ;- DEMANDE à la Communauté de communes Pays de Fontenay-Vendée d'étudier l'installation de ses services techniques au sein de ce projet ; - SOLLICITE les subventions relatives à ces travaux conformément au plan de financement prévisionnel suivant :

Montant total de la restauration H.T.: 1 000 000,00 €

Aide de l'Etat (DETR ou DSIL) – Contrat de ruralité 400 000,00 €

Aide du Conseil Départemental – Contrat Vendée Territoires 56 235,00 €

Autofinancement 543 765,00 €

TOTAL HT: 1 000 000,00 €

-AUTORISE Monsieur le Maire à signer tous les documents afférents à ce dossier.

Concernant la demande de subvention pour l'aménagement d'un city stade et d'un parcours santé :

- APPROUVE l'aménagement d'un city stade et d'un parcours santé estimé à 91 666 € H.T; -SOLLICITE les subventions relatives à ces travaux conformément au plan de financement prévisionnel suivant :

 Aide de l'Etat (CNDS)
 27 332,80 €

 Aide du Conseil Départemental (CVT)
 46 000,00 €

 Autofinancement (20%)
 18 333,20 €

 TOTAL :
 91 666,00 €

-AUTORISE Monsieur le Maire à signer tous les documents afférents à ce dossier.

Concernant le réseau de lecture publique et l'accès à la médiathèque numérique e-médi@ du Conseil départemental de la Vendée :

- **APPROUVE** la continuité de l'accès à la médiathèque numérique e-médi@ proposé par le Conseil départemental de la Vendée avec une participation financière fixée à 10 centimes d'euros par an et par habitant (population retenue par l'Etat pour le calcul de la Dotation Globale de Fonctionnement) à compter du 1^{er} janvier 2018 ;**AUTORISE** M. le Maire à signer l'avenant n°1 à la convention d'objectifs du 7 juillet 2015 et tout autre document nécessaire à la poursuite de ce service.

Concernant l'attribution de subventions pour travaux réalisés en Secteur sauvegardé :

- ACCORDE les subventions pour travaux en secteur sauvegardé suivant le tableau joint :

Nom et Adresse du demandeur	Date de la demande	Adresse de l'immeuble	Nature des travaux	Montant des travaux subventionna bles	Subvention attribuée
Mme Brigitte LESCOUT-MARIONNEAU 26 Chemin de Mirloret 85210 Saint-Hermine	03/03/2017	41 Rue de la République	Façade et menuiseries extérieures	13079.80 €	2 000 €
Monsieur Yves TANGUY 31 Rue Tiraqueau 85200 Fontenay-le-Comte	29/03/2017	31 Rue Tiraqueau	Façade et menuiseries extérieures	4079.44 €	2 000 €

Concernant l'attribution de subventions exceptionnelles à des associations sportives :

- ATTRIBUE une subvention sur projet aux associations suivantes :

- SAF 500 €

- Pétanque Fontenay Vendée 1 000 €;

-AUTORISE Monsieur le Maire à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Concernant la mise en place du titre payable en ligne (TIPI) dans le cadre de la modernisation du recouvrement des produits des services :

- AUTORISE la mise en place du titre payable par Internet (TIPI) pour le recouvrement de l'ensemble des produits des services publics municipaux ; -AUTORISE Monsieur le Maire à signer la convention d'adhésion à l'application des titres payables par Internet (TIPI) ainsi que tout document nécessaire à la mise en place de ce mode de recouvrement.

Concernant les Autorisations de programmes et de crédits de paiement (AP/CP) :

MODIFIE les crédits de paiements de l'autorisation de programme AP2015001 ainsi :

Réhabilitation des Halles et requalifi- cation de la place Chevolleau	Total AP2015001	CP 2015	CP 2016	CP 2017	CP 2018
Dépenses	5 533 320 €	97 230 €	419 925 €	2 844 701 €	2 171 464 €
Recettes	1 262 668 €		0€	137 383 €	1 125 285 €

MODIFIE les crédits de paiements de l'autorisation de programme AP2015002 ainsi :

Transfontenaysienne	Total AP2015002	CP 2015	CP 2016	CP 2017	CP 2018
Dépenses	2 069 820 €	18 919 €	51 591 €	1 859 064 €	140 246 €
Recettes	1 003 514 €	0€	0€	476 719 €	526 795 €

Concernant le budget principal pour l'exercice 2017 :

- **VOTE** par chapitre la décision modificative n°5 pour l'exercice 2017 du budget principal :
 - de la section d'investissement, équilibré en recettes et en dépenses, arrêtée à -1 194 439 €,
 - et de la section de fonctionnement, équilibré en recettes et en dépenses, arrêtée à 0 €.

Concernant le budget primitif pour l'exercice 2018 :

- **VOTE** par chapitre le budget principal 2018, équilibré en recettes et en dépenses, arrêté aux sommes suivantes :

Section d'investissement 8 028 853 €
Section de fonctionnement 15 993 485 €.

-VOTE par chapitre le budget principal 2018, équilibré en recettes et en dépenses, arrêté aux sommes suivantes :

Section d'investissement
 Section d'exploitation
 695 938 €
 654 000 €.

VU par le Maire de Fontenay-le-Comte,

pour être affiché à la porte de la mairie sous huitaine conformément à la réglementation en vigueur.

ONTENS DE LOCATION DE LOCATION

Le Maire,

Jean-Michel LALÈRE

Affiché du : 22/12/2017